

LE MARQUIS PIERRE FRANÇOIS D'HAUTPOUL SUR SES TERRES DE SOUGRAIGNE

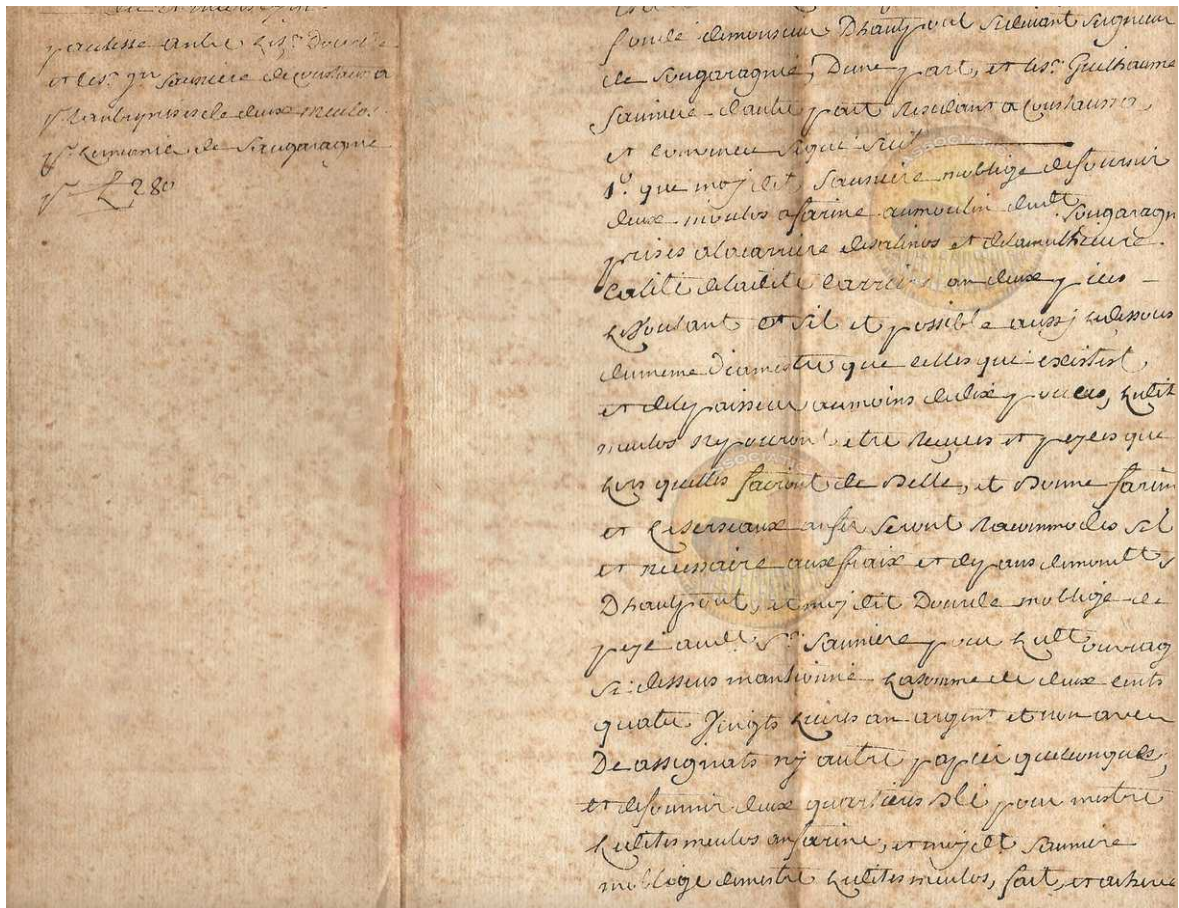
En ce mois de mars 1791, la révolution Française est en marche et rien ne semble pouvoir l'arrêter. La crise financière bat son plein et Mirabeau le président de l'assemblée constituante vient de mourir. En province, les échos parviennent avec lenteur, mais l'on commence à sentir les prémices du grand bouleversement qui s'annonce...

Dans l'Aude, la noblesse locale loin de pressentir les conséquences des décisions en cours semble vouloir continuer à jouir de ses privilèges. Les seigneurs locaux vont même jusqu'à revendiquer leurs droits, tel le sieur d'Espezels de Roquetaillade, la dame de Béon pour Hounoux, la Serre, la Serpent, Bourriège, le sieur Capriols de Payra de Tournebouch et Besse, tous réclament le *payement de leurs droits* seigneuriaux ! Les pratiques féodales bien ancrées dans les coutumes sont toujours en vigueur et l'on continue à traiter en vassal le petit peuple en usant sans retenue de la supériorité de son titre.

Un document rare ¹ provenant d'une liasse issue d'anciennes archives récemment découvertes mérite d'être porté à la connaissance en guise de témoignage des coutumes des transactions de l'ancien régime. Il est d'autant plus précieux qu'il concerne le seigneur d'Hautpoul et le sieur Guihaume Saunière de Coustaussa. En ces temps-là, le marquis Pierre François d'Hautpoul de Seyres possédait entre-autres la seigneurie de Saint-Just et avait obtenu de sa femme Marie de Montesquieu seigneresse de Bugarach et de Sougraigne la vente de ses terres, ce qui lui procurait la jouissance en plein fief de ce lieu, mouvant ainsi immédiatement du roi. Il avait d'ailleurs affermé Bugarach et Sougraigne à Jacques Avignon excluant formellement de la ferme la Métairie de la Fontaine Salée. Le marquis se verra contraint de construire un poste de garde au dit endroit. Mais le torchon commence à brûler entre les seigneurs et leurs vassaux, les habitants de Sougraigne eux, n'hésitant pas à se rendre chez Henri Meilhon, féodiste à Espéras pour examiner les titres de M. D'Hautpoul, et céans refusent de payer les agriers et les censives. Malgré la menace de Jacques Avignon, nouveau fermier, de les faire comparaître, le procès fit long feu, les événements se précipitant y mettant fin : les emphytéotes du marquis sont désormais libres... réputé pour être coriace en affaire, il continue à défendre âprement ses droits mais le ci-devant Saunière en fait tout autant en imposant un *payement* en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes, comme en témoigne notre document :

« Entre nous Gaspard Douurde procureur de Mr D'Hautpoul seigneur de Sougaragnié d'une part et le sieur Guihaume Saunière d'autre part résident à Coustaussa et convenu ce qui suit : Que le dit Saunière s'oblige à fournir deux meules à farine au moulin situé à Sougaragnié prises à la carrière des salines... ». S'ensuit les modalités d'épaisseur, de contenance et d'exactitude de la livraison dans lesquels d'Hautpoul s'engage à participer au transport. « ... moi, d'Hautpoul m'oblige à payer au dit Saunière pour faire l'ouvrage ci-dessus mentionné la somme de deux cent quatre-vingt livres en argent et non en des assignats ni autre papier moneyable et à fournir deux quartiers de blé pour mettre aux dites meules en farine et moyenant le dit Saunière s'oblige à porter aux dites meules... ». Une condition supplémentaire est portée quant à la date de livraison qui sera au plus tard au mois d'octobre prochain. « ... Fait en double à Limoux le 21 mars 1791. Approuvant l'écriture dite, moi G. Saunière. ».

¹ Archives personnelles de l'auteur.



Pierre François d'Hautpoul de Seyres (1726-1797), baron des États du Languedoc était un homme puissant et richissime. Il sut avec habileté se plier aux circonstances en multipliant ses gages : n'alla-t-il pas jusqu'à entretenir à ses frais une garde à la Terrasse, son fief de Carbonne, en vue de maintenir l'ordre ? Distribuait linges et denrées, entretenant des ouvriers indigents, offrant des setiers de blés, fournissant le foin nécessaire à l'armée et allant jusqu'à participer à l'emprunt national en versant de très fortes sommes ; il en fut bien mal récompensé, puisque malgré ses largesses, il fut arrêté et incarcéré à la Visitation le 30 avril 1793 durant 60 jours pour y être renvoyé en septembre en compagnie de son fils aîné Hyacinthe. Sa femme, quant à elle, devait goûter aux geôles de St Sernin, ce qui ne dut pas atténuer sa détestation des révolutionnaires tout en s'exprimant publiquement sur ses regrets de l'ancien régime. Durant leur longue détention tous leurs biens, sans exception, furent saisis et mis sous séquestre sous la direction de leurs anciens fermiers. Parmi leurs biens saccagés, à Coustaussa, des habitants du village se servirent et l'on alla même jusqu'à voler toutes les barres de fer aux portes et aux fenêtres ! Et ce n'est pas Dellac et Joly qui purent empêcher ces rapines, eux-mêmes tremblants devant le risque encouru... la fortune du marquis étant évaluée, dettes déduites, à 400 000 livres il se vit contraint de participer, une fois de plus, à l'emprunt national pour la somme conséquente de 16000 livres et après ses protestations il n'obtint de participer qu'à hauteur de 8000 livres. Naturellement, ses fermages lui étaient payés en... assignats ! Leur valeur diminuant constamment, l'on devine que ses revenus diminuèrent de même.

Les souffrances, les privations et les soucis aidant eurent raison de sa santé et il s'éteignit dans ses appartements de l'Hôtel Daguin à Toulouse ² le 29 prairial de l'an V soit le 17 juin 1797. Quant à ses biens, l'on sait que toutes ses possessions de l'ancienne baronnie furent vendues pour une somme très modique par Majorel au sieur Azaïs d'Arques, les moulins de Coustaussa et de Sougraigne compris. Leurs biens immenses vendus pour « peu de

² Hôtel Daguin également nommé De Bagis, voire de Clary, connu des Toulousains comme l'Hôtel de pierre...

chose » devaient laisser la famille ruinée, tout comme les Hautpoul Félines, seuls les Fleury purent retrouver leur patrimoine à peine entamé. « *Tel fut le sort des cousins et des neveux de Mademoiselle de Rennes* ».



Hôtel Daguin à Toulouse

La lecture de ce document faisait dire à Michel Vallet dans son site *Trésor de Rennes-le-Château* : « *Ce document présenté par Michel Azens n'est pas sans nous rappeler cette vente qui eut lieu en mai 2009 à l'hôtel Drouot à Paris, d'un manuscrit Tobias extrait, dit-on, du coffre des Hautpoul (?), traitant notamment des bois interdits de Sougraigne. On n'est pas loin de l'imbroglie juridique touchant aux sources salées et dont le rapport Varache a fait ressortir tout le côté obscur.*

Michel Azens

Michel Azens et Pierre Jarnac, *L'œil sur la montagne ou le secret de l'abbé Boudet*, Éditions Pégase 2010, pages 179, 198.

Lire *Rennes et ses derniers Seigneurs* par René Descadeillas, Éditions Privat 1964, Réédité par les éditions Pégase en 2007.